

ficile que des deux autres. Un illustre personnage l'a essayé en France avec succès. Nous nous contentons de citer ce qu'il dit là dessus en l'abrégeant.

« Lorsque j'acquis, en 1804, le principal domaine de la commune * * * * je trouvai qu'elle fournissait huit indigens à la mendicité du canton. C'étaient de bons et ver tables pauvres, c'est-à-dire des veuves âgées et des hommes infirmes, que leurs familles ne secouraient plus du tout, faute de le pouvoir suffisamment.

« De longues observations m'avaient conduit à penser que nulle autorité publique, nul bienfaiteur isolé et collectif ne peuvent avoir d'action sur le mendiant, et qu'il est complètement inutile de s'adresser directement à lui. Le mendiant ne peut rien, et, bien plus encore, il ne veut rien. L'habitude de la mendicité lui plaît, elle sert sa paresse. Toutefois, la mendicité répugne au moment où on la commence, et l'indigent ne s'y résout que lorsque tout autre secours lui manque, c'est-à-dire, lorsqu'il devient assez à charge à sa famille pour être renvoyé par elle à la charité publique. La famille, de son côté, n'oublie les sentimens naturels, qui lui commandaient de secourir un de ses membres, que lorsque le besoin l'y condamne, elle se décide alors à s'en décharger en entier, en l'envoyant mendier.

« Cependant (et c'est ici où je crois avoir touché le véritable point de la question, et trouvé l'unique solution du problème,) cette même famille est la seule autorité dans le monde qui puisse influer sur les actions du mendiant. — C'est elle seule qui lui a dit : Je ne peux plus rien pour toi ; va mendier.

« C'est elle seule aussi qui peut lui dire : Reviens, j'aurai soin de toi... Elle seule offrant au mendiant, sous le toit qui l'a vu naître, un asile qu'il connaît et qu'il aime, peut lui faire perdre la funeste habitude qu'il a contractée.

« Supposez, épuisez toutes les combinaisons possibles, et vous reconnaîtrez en définitif ce dont je suis resté pleinement convaincu : c'est que la famille seule peut avoir action sur le mendiant, et que c'est au sein de sa famille seulement que la société a marqué sa place, quand elle veut qu'il ne mendie plus.

« Une fois arrivé à cette démonstration, il ne me restait plus qu'à chercher les meilleurs moyens d'action sur la famille, à l'effet de la déterminer à rappeler son mendiant dans son sein.

« Il fallait donc que ce fût volontairement que la famille reprît cette charge. Pour y parvenir, le seul parti à prendre me parut être de lui en donner les moyens, ne doutant point qu'alors elle ne revînt d'elle-même au sentiment de bienveillance que nous avons tous pour nos proches. Je crus même qu'il serait possible de combiner cette idée de manière à encourager ce sentiment honorable par un intérêt direct ; et, dans cette pensée, j'imaginai, sans m'occuper aucunement du mendiant, de donner simplement des secours à sa famille, en lui imposant pour condition unique la cessation de la mendicité de la part de celui de ses membres qui s'y livrait.

« Je n'entrerai point ici dans le détail des secours réguliers que j'établis : ils se bornèrent à des rations hebdomadaires et proportionnelles de pain et de pommes de terre, à quelques vêtemens pour les enfans.

« Ces secours, pour une commune de 400 âmes, ne furent pas très-onéreux, et il n'y a pas de propriétaire aisé qui ne puisse en supporter le léger fardeau. En annonçant

publiquement la distribution de ces secours, je fis connaître qu'ils ne seraient jamais délivrés à aucune famille dont un des membres mendierait... Un mois ne s'était pas écoulé que les huit mendiants fournis par la commune ne l'étaient déjà plus, et nul autre habitant de cette même commune n'a mendié depuis.

« Mes secours hebdomadaires, partagés par le ci-devant mendiant, ont suffi à sa subsistance, et ses autres besoins ont été satisfaits en partie par la famille elle-même, et en plus grande partie par de légers travaux dont ces invalides pouvaient encore être capables, et qui se perdaient dans l'oisiveté de la mendicité.

« Une aussi longue expérience prouve, je crois, que j'étais parti d'un principe profondément vrai, en pensant que, non-seulement la famille avait seule action sur le mendiant, mais encore que cette action était toute-puissante. En effet, la crainte d'être privé de mes secours réguliers et certains a subitement déterminé la famille à rappeler son mendiant, et le mendiant a subitement obéi à ce rappel.

« Mais, ce qui est bien plus remarquable, c'est l'effet moral produit par cette combinaison. Avant moi, la famille, endurcie par la misère et l'exemple commun, ne rougissait pas d'abandonner l'aïeul, le vieux père ou le frère infirme et de l'envoyer mendier. Depuis vingt quatre ans, comme on en a perdu le besoin, on en a acquis la honte. L'opinion s'est rétablie en faveur du respect filial ou de l'amour fraternel, et la bienveillance de famille a surpassé tout ce que j'avais osé en attendre. L'exemple que je présente est, je l'avoue, pris sur une bien petite échelle, mais il offre une longue durée et des bases inattaquables. J'ose penser qu'il n'est point de campagne où ce moyen ne pût être imité avec le même succès, si un particulier ou des associés bienfaisans voulaient y verser les mêmes secours aux mêmes conditions.

« Je n'ai parlé ici que des bons et véritables pauvres qui mendient dans les campagnes, et je ne me suis point occupé de ce que produirait ma théorie dans les villes ; cependant je crois qu'elle pourrait encore y être applicable aux véritables pauvres.

« Quant aux mendiants par libertinage ou par métier, je n'ai point prétendu m'en occuper ; il faut ranger leurs actes dans la classe des délits de vagabondage ou d'escroquerie ; la société ne doit aux mendiants de cette espèce que des maisons pénitentiaires et des lieux de travaux obligés.»

A. B.

MÉLANGES.

JANVIER ET FÉVRIER.

Romulus composa l'année de dix mois ; Numa Pompilius y ajouta ceux de janvier et de février. Les calendes de janvier étaient particulièrement consacrées au dieu Janus, dont les deux visages regardaient l'année qui venait de finir et celle où l'on entrait. On offrait à ce dieu, dans le cours de la première journée, le gâteau nommé *janual*, des dattes, des figues et du miel ; les artistes et les artisans ébauchaient la matière de leurs ouvrages, persuadés que le travail de ce jour leur assurait une année favorable.